



**Conseil économique et
social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/AC.2/16
5 novembre 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à
l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies
de navigations intérieures (ADN) *

Huitième session,
Genève, 26-30 janvier 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIÈME SESSION **

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 26 janvier à 10 heures

IMPORTANT

De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE: <http://www.unece.org/trans>) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, au secrétariat de la CEE, soit par télécopie (+41-22-917-0039), soit par courrier électronique (mireille.chavet@unece.org).

Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève, afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 71252).

* Cette réunion est organisée conjointement par la Commission économique pour l'Europe et la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

** Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/16.

Par souci d'économie, les documents expédiés par courrier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire. Les documents énumérés dans l'ordre du jour sont disponibles à la page web : http://www.unece.org/trans/main/dgdb/ac2/ac2nwdc_2004.html.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection du bureau
3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)
4. Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN
 - a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN TRANS/WP.15/AC.1/94 et
Adds.1-7
TRANS/WP.15/174/Add.1
 - b) Harmonisation des tableaux A et C avec le Règlement type pour le transport des
TRANS/WP.15/AC.2/2004/3
marchandises dangereuses de l'ONU
 - c) Autres propositions d'amendements TRANS/WP.15/AC.2/2004/1
5. Questions relatives à l'agrément des sociétés de classification TRANS/WP.15/AC.2/2004/2
6. Programme de travail et calendrier des réunions
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport.

* * * * *

NOTES EXPLICATIVES

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour (TRANS/WP.15/AC.2/16).

Les délégations souhaiteront éventuellement se munir de la documentation de base suivante :

ECE/TRANS/170 et -/Corr.1

ADN 2003

TRANS/WP.15/AC.2/15 et additif 1

Rapport de la Réunion commune d'experts sur sa septième session

TRANS/WP.15/AC.1/94 et Adds 1-7

Rapport de la Réunion commune RID/ADR/ADN

TRANS/WP.15/174/Add.1

Projet d'amendements aux Annexes A et B de l'ADR (adopté en mai 2002)

Le texte de l'ADN restructuré (2003) a été diffusé en français, en anglais et en russe sous la cote ECE/TRANS/170, Vol. I et II, et -/Corr.1. Il est également disponible sur le site web de la division des transports de la Commission économique pour l'Europe (<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>). Il est disponible en allemand sur demande auprès de la CCNR (e-mail : e.fessmann@ccr-zkr.org).

2. ÉLECTION DU BUREAU

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe et selon l'usage, la Réunion élira un Président et, éventuellement, un Vice-Président.

3. ÉTAT DE L'ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES (ADN)

À la date du 31 octobre 2003, l'Accord avait été signé (sous réserve de ratification) par dix États :

Allemagne, Bulgarie, Croatie, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie.

L'accord compte deux États contractants, la Fédération de Russie qui a déposé un instrument d'adhésion le 10 octobre 2002 (Notification dépositaire C.N.1085-2002-TREATIES-1 du 11 octobre 2002), et les Pays Bas qui ont déposé un instrument d'acceptation daté du 30 avril 2003 (Notification dépositaire C.N.395.2003.TREATIES-1 du 16 mai 2003).

La Réunion sera informée de toute évolution ultérieure.

4. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT ANNEXÉ A L'ADN

a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN

La Réunion commune voudra éventuellement examiner le projet d'amendements à l'ADR adopté par le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses sur la base des travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN en 2002, du moins dans la mesure où ces amendements seraient également pertinents pour l'ADN (TRANS/WP.15/174/Add.1).

La Réunion commune voudra aussi examiner les propositions d'amendements adoptés par la Réunion commune RID/ADR/ADN en 2003 (Berne, 24-28 mars 2003) (Genève, 1-10 septembre 2003 et Bonn, 13-17 octobre 2003) (voir TRANS/WP.15/AC.1/94 et Adds.1-7).

- b) Harmonisation des tableaux A et C avec le Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses de l'ONU, le RID et l'ADR

Le secrétariat a préparé le document TRANS/WP.15/AC.2/2004/3 pour l'harmonisation des tableaux A et C avec le Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses de l'ONU, le RID et l'ADR.

- c) Autres propositions d'amendements

La Réunion commune voudra examiner une proposition d'amendement transmise par l'Autriche concernant l'obligation de notification figurant au 7.1.5.8 et au 7.2.5.8 (TRANS/WP.15/AC.2/2004/1).

5. QUESTIONS RELATIVES À L'AGRÈMENT DES SOCIÉTÉS DE CLASSIFICATION

La Réunion commune voudra examiner le rapport de la Réunion d'experts pour l'agrément de sociétés de classification tenue à Bonn (Allemagne) du 16 au 17 juin 2003 (TRANS/WP.15/AC.2/2004/2).

6. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES RÉUNIONS

La Réunion commune sera informée de la date de la prochaine session.

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune proposition n'a été reçue pour ce point de l'ordre du jour.

8. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à l'usage établi, la Réunion commune adoptera le rapport de sa huitième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

* * * * *



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date:

Titre de la réunion

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigations intérieures (ADN) (26-30 janvier 2004)

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant: Nom M. Mme Melle

Prénom

Catégorie de participation

Chef de la délégation	<input type="checkbox"/>	Observateur (organisation)	<input type="checkbox"/>
Membre de la délégation	<input type="checkbox"/>	ONG	<input type="checkbox"/>
Observateur (pays)	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
.....			
.....			
Participation du / au			
du		au ...	

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents

Anglais

Français

Russe

Occupation officielle:

No de passeport :

Valable jusqu'au :

No de téléphone officiel :

No de télécopieur (Fax) :

Adresse E-mail :

Adresse officielle permanente :

Adresse à Genève :

Accompagné par son conjoint Oui

Non

Nom du conjoint

Prénom

A remplir lors de la délivrance de la carte d'identité

Signature du participant :

Signature du conjoint :

Date :

Réservé au Service de sécurité

No de la carte délivrée:

Initiales du fonctionnaire:

